

Intervention de Pascal Lévêque
Conseiller communautaire de Saint-Germain-en-Laye
Conseil Communautaire du 15 décembre 2015

Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs,

Qu'on le veuille ou non, la fusion de nos communautés ouvre un nouvel horizon, qui demandera certes du temps pour appréhender les projets et dégager les forces et atouts de cette nouvelle communauté.

Les compétences proposées donnent déjà du grain à moudre pour les premières années de travail.

Créer une dynamique à l'économie de notre nouvelle agglomération, conforter l'offre de transports territoriale, piloter et harmoniser le développement du territoire et l'offre de logements, valoriser notre patrimoine, améliorer la gestion de nos déchets, en fait accroître l'efficacité de nos services avec modération des dépenses, stabilité de la fiscalité des ménages et des entreprises et enfin efficience des actions choisies.

J'approuve le choix de l'accord local avec une assemblée de 92 élus. Cela peut paraître aux yeux de certains élevé, cela est sans doute indispensable pour réussir à travailler à 20 communes et assurer le relai avec chaque ville.

Je vois bien qu'un compromis existe concernant le Bureau communautaire avec 20 membres, chaque maire voulant que sa ville soit au bureau, même si je m'interroge sur cette structure uniquement descendante, et qui constitue une sorte de super club des maires qui régirait tout.

Ce risque peut être compensé par la constitution de commissions pour travailler en amont les dossiers de la communauté avec ouverture à des élus communautaires ou non communautaires représentant, nous le souhaitons, majorité mais aussi minorité.

C'est toutefois mal parti. Je voudrai m'adresser ici ce soir à l'ensemble des maires présents. Hier soir, comme certains ici dans cette assemblée, j'ai perdu mon mandat communautaire attribué par les électeurs. Dans ma ville, avec l'application de l'accord local de 10 conseillers communautaires au lieu de 12, à la lumière du juge de paix du résultat des élections municipales de mars 2014, ce siège aurait été maintenu.

Avec beaucoup de condescendance, on m'a indiqué que je le récupérerai en 2020 et que cela n'était pas grave car ma sensibilité politique était représentée avec Bezons !! Sans commentaires.

Fort courageusement, le maire de Saint-Germain en Laye a indiqué hier en débat public, qu'il s'agissait d'une décision des 10 maires du Bureau Saint-Germain Seine et Forêts.

Permettez-moi donc de vous remercier collectivement de mon exclusion unanime.

Il y avait dans notre communauté deux conseillers d'opposition, nous sommes tous les deux exclus.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, je suis et reste un homme de dossier, de convictions, j'ai toujours travaillé sur les projets, les idées, les visions. On peut avoir des sensibilités différentes qui nous opposent, j'ai toujours respecté les femmes et les hommes, sans jamais d'attaques personnelles.

Si hier soir, j'ai perdu, par votre décision, mon mandat de conseiller communautaire, vous avez perdu mon respect.

Vous avez franchi une ligne jaune, vous ne vous êtes pas grandi par votre décision et surtout je n'accepte pas que vous êtes essuyé les pieds sur les 2.163 saint-germanoises qui avait porté leur choix et leur confiance sur la liste que j'ai eu l'honneur de conduire.

Dura lex, sed lex a dit hier soir notre latiniste de service en Conseil, moi je préférerai toujours Albert Camus : « *La démocratie, ce n'est pas la loi de la majorité, mais la protection de la minorité* »